

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 12 août 2016 pris en application de l'article L. 314-4 du code de l'action sociale et des familles fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des établissements et services d'aide par le travail mentionnés au a du 5° du I de l'article L. 312-1 du même code**

NOR : AFSA1619921A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L. 314-4 ;

Vu la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ;

Vu le décret n° 2015-1801 du 29 décembre 2015 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 (solidarité, insertion et égalité des chances),

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des établissements et services d'aide par le travail imputables aux prestations prises en charge par l'Etat sont fixées conformément au tableau annexé au présent arrêté au titre de l'année 2016.

**Art. 2.** – Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 12 août 2016.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur général  
de la cohésion sociale :  
*La cheffe de service,  
adjointe au directeur général  
de la cohésion sociale,*  
C. TAGLIANA

#### ANNEXE

##### DOTATIONS RÉGIONALES LIMITATIVES RELATIVES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

RÉGION	MONTANT DES DOTATIONS RÉGIONALES LIMITATIVES (en euros)
Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	141 020 998
Auvergne - Rhône-Alpes	171 067 713
Bourgogne - Franche-Comté	70 271 251
Bretagne	78 723 343
Centre-Val de Loire	60 240 139
Corse	5 282 205
Grand Est	139 967 686
Hauts-de-France	172 703 685
Ile-de-France	209 332 261

RÉGION	MONTANT DES DOTATIONS RÉGIONALES LIMITATIVES (en euros)
Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées	130 332 239
Normandie	85 423 414
Provence-Alpes-Côte d'Azur	92 095 741
Pays de la Loire	80 104 049
Guadeloupe	8 579 332
Guyane	2 598 479
Martinique	7 554 583
Océan Indien	13 871 731
Saint-Pierre-et-Miquelon	142 338
<b>Total</b>	<b>1 469 311 187</b>